



# RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

#### **BREVET PROFESSIONNEL**

Diplôme de niveau 4











# MÉTIER PRÉPARÉ

Agriculteur-ice;

Salarié-e agricole hautement qualifié-e.

**Activités:** conduire un système de production; organiser, planifier, gérer le travail; assurer l'administratif et la gestion des stocks,...

**Environnement:** travail à l'extérieur et avec du vivant.

### **OBJECTIFS**

Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer en qualité de responsable d'entreprise agricole avec ou sans les aides (DJA).

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

Être âgé de 18 ans minimum (sauf contrat de professionnalisation);

Être titulaire d'un CAP ou BEP ou diplôme équivalent ou supérieur et d'une année d'activité professionnelle;

Ou pour les personnes non titulaires d'un niveau 3 (BEP, CAP), justifier d'une année d'activité professionnelle dans le domaine agricole ou 3 ans dans un autre secteur d'activité.

# FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

## **DUREE DE LA FORMATION**

De Septembre à Juin ;

1120 heures maximum en centre et 280 heures sur une exploitation agricole, 35 heures/semaine sur 5 jours;

Les périodes de stage en entreprise seront définies par le ruban pédagogique établi pour l'année.



## INSCRIPTION

Prendre contact avec le CFPPA qui réalisera un entretien de positionnement à la suite et vous enverra le dossier d'inscription le cas échéant. Les délais d'accès à l'action varient en fonction du financement.

# FINANCEMENT & RÉMUNERATION

Le coût de la formation (jusqu'à 12936€) peut être pris en charge en partie par votre Compte Personnel de Formation ; la Région ; le Pôle Emploi ; l'AGEFIPH ; votre Employeur. La rémunération éventuelle dépend de votre situation.

Se référer aux Conditions Générales de Vente.

#### **CONTENUS PRINCIPAUX**

La formation est composée de modules courts liés à des compétences professionnelles :

- S'insérer dans le métier ;
- Raisonner un changement;
- Accueil d'un salarié ;
- Réaliser les Gestes Professionnels ;
- Suivre et prévoir un budget de trésorerie ;
- Vendre un produit de l'exploitation ;

Conduite d'ateliers complémentaires

(Transformation de la production de viande bovine, ovine ou porcine, de la production laitière, de la production maraîchère ou fruitière, Mise en œuvre d'une pension équine, produire de l'énergie par une unité de méthanisation, production de fourrages, etc.)

Le partenariat avec les établissements aux niveaux régional et national permet de répondre au mieux à l'individualisation du parcours de formation.

## **PUBLIC CONCERNÉ**

Demandeurs d'emploi ; Salariés en reconversion ; Salariés en contrat aidé ; Conjoints d'exploitant ; Aides Familiaux ; Autres.

Un référent handicap est à votre disposition





## **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

La validation des 7 unités capitalisables (UC) permet l'obtention du diplôme BPREA.

**UC1:** Se situer en tant que professionnel

**UC2 :** Piloter le système de production

**UC3 :** Conduire le processus de production dans l'agrosystème comprenant un tronc commun et une orientation polyculture élevage

**UC4 :** Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

**UC5 :** Valoriser les produits et services de l'entreprise

2 UC d'Adaptation Régionale à l'Emploi : au choix en fonction du projet

Chaque unité s'obtient de façon indépendante et est validée pour 5 ans.

Possibilité de poursuite d'études par un Certificat de Spécialisation.

## **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Une individualisation des parcours :

La durée, les contenus et les modalités de la formation sont adaptés en fonction de vos acquis (formation et expérience) et de votre projet.

La formation en centre s'organise sur 3 jours en distanciel et 2 jours en présentiel.

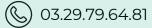
La formation peut être réalisée en partie ou en totalité en formation ouverte et à distance.

## **EPL Agro de la Meuse**

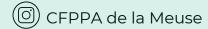
CFPPA - Formation adultes
CS 40249
55006 BAR-LE-DUC

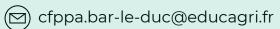


#### Contactez le responsable de formation :









#### **Certification:**

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt RNCP 38093 Publication du 13/10/23



